

Secteur culturel en Provence-Alpes-Côte d'Azur : le spectacle vivant 1^{er} employeur

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 121 • Décembre 2023



En 2019, 42 900 personnes travaillent dans le secteur culturel en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 2,2 % de l'emploi total. Cette part est relativement stable sur les six dernières années. Hors Île-de-France, la région se situe au deuxième rang. Provence-Alpes-Côte d'Azur se singularise par un emploi plus fréquent dans le spectacle vivant. L'emploi salarié culturel est particulièrement présent dans les zones d'emploi d'Arles et d'Aix-en-Provence.

Les personnes travaillant dans le secteur de la culture sont plus diplômées et plus âgées que l'ensemble des travailleurs. Elles sont aussi plus souvent non salariées. Lorsqu'elles sont salariées, elles travaillent davantage à temps partiel – notamment les hommes – et enchaînent plus fréquemment les contrats courts.

Malgré leur dispersion, les salaires annuels nets sont relativement bas dans le secteur culturel. Un résultat à mettre en parallèle avec un volume d'heures travaillées plus faible. Les salaires nets horaires sont, eux, plus élevés.

En partenariat avec :



En 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le **secteur culturel** emploie 42 900 personnes, salariées et non salariées, soit 2,2 % de l'emploi régional. Cette part s'élève à 1,9 % en France de province. Elle est bien supérieure en Île-de-France, région où le taux d'emploi culturel est le plus élevé (5,2 %). Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au deuxième rang des régions de France de province, derrière l'Occitanie (2,3 %) et devant Auvergne-Rhône-Alpes (2,1 %). Ces dernières années, le poids du secteur culturel dans l'économie régionale est resté relativement stable, comme en France de province.

Dans la région, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes sont les départements présentant les taux d'emploi culturel les plus importants (respectivement 2,5 % et 2,4 %). À l'opposé, c'est dans les Alpes-de-Haute-Provence que ce taux est le plus faible (1,5 %). Il oscille autour de la moyenne française dans les autres départements. À lui seul, le département des Bouches-du-Rhône regroupe près de la moitié des emplois culturels de la région (47 % contre 42 % de l'emploi total), largement porté par Marseille qui concentre près du tiers des emplois

culturels de la région (contre un quart de l'emploi total).

Parmi les communes les plus peuplées, Marseille et Nice se caractérisent par un taux d'emploi culturel au-dessus de la moyenne régionale (respectivement 3,1 % et 2,8 %). Ces parts restent cependant inférieures à celles

constatées dans des communes de taille comparable en France de province : 4,9 % à Lyon, 4,2 % à Nantes, 3,8 % à Toulouse, 3,6 % à Montpellier. Dans la région, le secteur culturel est également bien représenté dans certaines communes de plus petite taille. Le taux d'emploi culturel est ainsi de 4,7 % à Arles, 3,0 % à Aix-en-Provence et 2,8 % à Avignon.

► 1. Répartition des emplois du secteur culturel par domaine en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Note : La taille des rectangles est proportionnelle à la part des domaines du secteur culturel.

Lecture : 9 800 personnes exercent leur activité professionnelle dans le spectacle vivant soit 23 % de l'emploi culturel de la région.

Source : Insee, recensement de la population 2019.

Près de 10 000 emplois dans le spectacle vivant

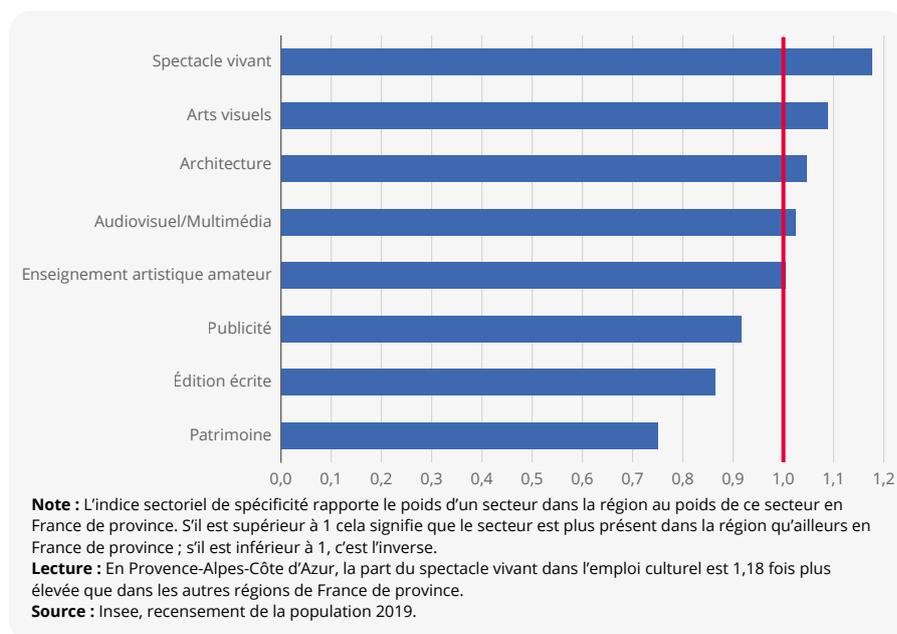
Le secteur culturel se subdivise en huit domaines : le spectacle vivant, les arts visuels, l'édition écrite, l'architecture, la publicité, l'enseignement artistique amateur, l'audiovisuel-multimédia et le patrimoine

► **figure 1.** Seulement la moitié des travailleurs du secteur culturel occupe une **profession culturelle** ► encadré.

Le spectacle vivant est le domaine employant le plus de personnes : 9 800, soit 23 % de l'emploi culturel régional. Le spectacle vivant regroupe les arts du spectacle (danse, musique, théâtre, cirque...) ainsi que des activités connexes de production, de prestations de services techniques (son, éclairage, décor...) et de gestion de salles. L'édition écrite emploie 7 700 personnes (18 %), principalement dans le commerce de livres et de journaux, l'édition, la traduction et les agences de presse. Les arts visuels complètent le podium des domaines employeurs de la culture avec 7 000 emplois (16 %). Les activités principales de ce domaine culturel sont la création artistique relevant des arts plastiques (sculpture, peinture...), la photographie, le design et la mode. L'architecture et la publicité emploient respectivement 5 200 et 4 700 personnes dans la région. L'audiovisuel-multimédia rassemble 4 100 emplois notamment dans la production de films et programmes pour la télévision, la projection de films cinématographiques et l'édition de programmes radio et de chaînes généralistes ainsi que l'édition de jeux électroniques. L'enseignement artistique amateur emploie environ 2 200 personnes, tout comme le domaine du patrimoine, qui regroupe la gestion des bibliothèques, des musées et des sites et monuments historiques.

La répartition par domaine de l'emploi culturel régional est proche de celle de la France de province ► **figure 2.** Néanmoins, Provence-Alpes-Côte d'Azur se singularise par des emplois plus fréquents dans le

► 2. Indice sectoriel de spécificité de Provence-Alpes-Côte d'Azur relativement à la France de province



spectacle vivant (23 % des emplois culturels contre 19 % en France de province). L'édition écrite (18 % contre 21 %) et le patrimoine (5 % contre 7 %) sont à l'inverse moins présents dans la région.

Entre 2013 et 2019, dans la région comme en France de province, les parts dans l'emploi culturel des arts visuels et de l'enseignement artistique amateur et, dans une moindre mesure, de l'audiovisuel-multimédia se sont renforcées. En revanche, la part de l'édition écrite a diminué.

Des travailleurs plus diplômés et plus âgés

Les personnes travaillant dans le secteur culturel se caractérisent par des niveaux de diplôme plus élevés : 58 % d'entre elles ont un diplôme du supérieur contre 42 % dans l'ensemble des secteurs. Près d'un actif occupé sur quatre est diplômé d'un bac+5 ou plus dans le secteur culturel

(15 % dans l'ensemble des secteurs). C'est dans le domaine de l'architecture, et dans une moindre mesure dans ceux de l'enseignement artistique et de l'audiovisuel-multimédia que les actifs sont les plus diplômés. À l'inverse, dans le spectacle vivant, les actifs sont les moins diplômés.

Les travailleurs du secteur de la culture sont en moyenne plus âgés que dans l'ensemble des secteurs. Ainsi, les personnes âgées de 60 ans ou plus y sont davantage représentées (12 % contre 7 %) à la différence des moins de 30 ans (14 % contre 17 %). Les plus de 60 ans sont plus nombreux dans l'architecture (17 %) et les arts visuels (17 %). Le domaine de l'audiovisuel-multimédia fait exception avec une part plus importante de jeunes actifs (20 % des actifs du domaine).

Les femmes sont autant présentes dans la culture que dans l'ensemble des secteurs d'activité (49 %). Certains domaines culturels sont néanmoins plus féminisés que

► 3. Salaire net et nombre d'heures travaillées par domaine culturel en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Domaine culturel	Salaire net annuel (en euros)				Rapport interdécile	Nombre d'heures annuel		Salaire horaire (en euros)
	Médiane	1 ^{er} décile	9 ^e décile			Médiane	Moyenne	
Architecture	26 100	13 100	43 800	3,4	1 790	16,57		
Patrimoine	22 300	10 800	39 900	3,7	1 770	14,69		
Audiovisuel-Multimédia	22 200	8 700	48 100	5,6	1 000	18,00		
Édition écrite	20 500	9 900	43 900	4,4	1 790	14,41		
Arts visuels	20 500	7 400	54 100	7,3	1 450	16,56		
Enseignement artistique amateur	19 700	8 400	40 100	4,8	1 270	14,81		
Publicité	18 503	7 000	39 800	5,7	1 320	14,14		
Spectacle vivant	18 200	6 700	39 000	5,9	720	16,04		
Secteur culturel	20 700	8 200	43 200	5,3	1 260	15,57		
Ensemble des secteurs	22 000	9 800	40 900	4,2	1 770	14,69		

Lecture : La moitié des salariés dont le poste principal se situe dans le domaine du spectacle vivant gagne plus de 18 200 euros nets par an. Le salaire horaire moyen est de 16,04 euros nets et la moitié travaille plus de 720 heures par an. Les 10 % les plus rémunérés ont un salaire net supérieur à 39 000 euros par an. Ces derniers gagnent en moyenne 5,9 fois plus que les 10 % les moins rémunérés du domaine.

Champ : Salariés selon le domaine ou secteur d'activité de leur emploi principal.

Source : Insee, base tous salariés 2019.

d'autres : le patrimoine (65 % de femmes), l'enseignement artistique amateur (62 %) et l'édition écrite (57 %).

Non salariat et contrats courts plus fréquents dans la culture

En 2019, les emplois non salariés sont deux fois et demi plus fréquents dans le secteur de la culture que dans l'ensemble des secteurs (39 % contre 15 %). Cet écart se constate également en France de province (34 % contre 13 %). Le non-salariat est particulièrement répandu dans les arts visuels (80 % de non-salariés), l'architecture (59 %) et l'enseignement artistique amateur (44 %). Il est rare dans le patrimoine (2 %).

Les salariés du secteur de la culture sont deux fois plus souvent en contrat à durée déterminée (23 % contre 11 % pour l'ensemble des salariés), certains pouvant bénéficier du régime d'intermittent du spectacle. Les contrats à durée déterminée sont notamment très répandus dans le spectacle vivant (43 %). Les conditions d'emploi sont en revanche plus stables dans l'architecture, la publicité et l'édition écrite. Les salariés de la culture sont également davantage à temps partiel (29 % contre 18 % de l'ensemble des salariés), notamment les femmes (32 %). Une particularité du secteur culturel est l'importance du temps partiel chez les hommes (26 % contre 9 % des hommes dans l'ensemble de l'emploi salarié).

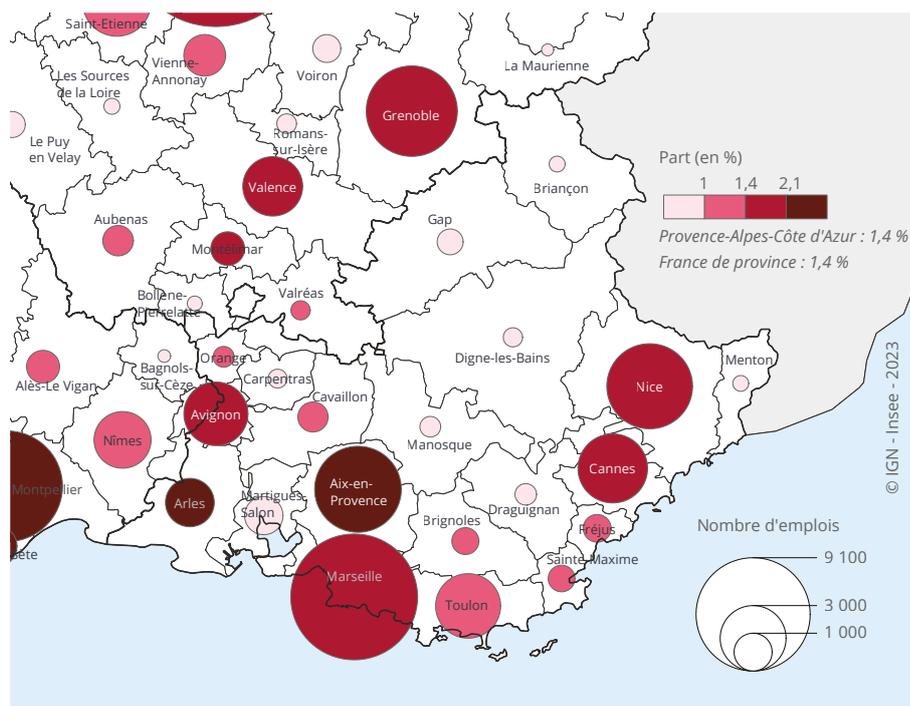
Contrats courts et temps partiel entraînent une succession de **postes de travail** au cours de l'année plus fréquente dans le secteur culturel : 2,2 postes occupés en moyenne dans l'année contre 1,5 pour l'ensemble des secteurs. La succession de plusieurs postes dans l'année est particulièrement répandue dans le spectacle vivant (en moyenne 3,0 postes par an), l'audiovisuel-multimédia (2,4) et la publicité (2,3).

Le tissu économique culturel s'articule autour de petits établissements. Les salariés de la culture exercent plus fréquemment dans des établissements de moins de 10 salariés (34 % contre 29 % de l'ensemble des salariés). C'est particulièrement le cas dans les arts visuels (72 % des salariés) et l'architecture (69 %).

Des salaires annuels plus bas en lien avec un nombre d'heures travaillées plus faible

La moitié des salariés en **emploi principal dans la culture** perçoivent moins de 20 700 euros nets par an (somme des salaires annuels provenant du secteur de la culture et d'éventuelles autres activités), contre 22 000 euros nets pour l'ensemble

► 4. Nombre et part d'emplois du secteur culturel dans la population occupée en 2019 par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Note : Les données concernent l'intégralité des zones d'emploi, incluant, le cas échéant, leur partie extra-régionale.
Champ : Salariés exerçant leur emploi principal dans le secteur culturel.
Source : Insee, base tous salariés 2019.

des salariés travaillant dans la région ► **figure 3**. Ce niveau de salaire plus bas s'explique principalement par une durée annuelle de travail moins élevée que celle de l'ensemble des salariés (notamment du fait du temps partiel et des contrats courts). Toutefois, dans le secteur culturel, le salaire net horaire est relativement élevé (15,6 euros nets contre 14,7 pour l'ensemble des secteurs). L'architecture est le domaine culturel le plus rémunérateur. Ce domaine est notamment caractérisé par une présence importante de cadres (66 %), dont les salaires sont plus élevés.

La dispersion des salaires nets annuels, mesurée par le **rapport interdécile**, est plus élevée dans le secteur de la culture (5,3 contre 4,2 dans l'ensemble des secteurs) en particulier dans le domaine des arts visuels (7,3).

Deux salariés en emploi principal dans la culture sur dix perçoivent, au cours de l'année, des revenus issus d'activités salariées d'autres secteurs. Il peut s'agir, par exemple, d'un musicien qui assure des cours rémunérés dans une école (hors enseignement culturel) pendant une partie de l'année. Cette part varie de 30 % dans la publicité et l'enseignement à 10 % dans l'architecture. Pour ces salariés, qui exercent dans la culture et dans un autre secteur d'activité, la part des revenus issus d'activités non culturelles dans le revenu salarié total est en moyenne de 20 % : environ 15 % dans le patrimoine et le spectacle vivant, 24 % dans l'architecture et 27 % dans la publicité.

Un emploi salarié culturel particulièrement présent dans les zones d'emploi d'Arles et d'Aix-en-Provence

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2019, les **zones d'emploi** d'Arles et d'Aix-en-Provence présentent les parts du secteur culturel dans l'emploi salarié les plus élevées (respectivement 2,4 % et 2,1 % contre 1,4 % dans la région) ► **figure 4**. Dans les zones d'emploi de Marseille, Nice, Cannes, Toulon et Avignon, la part du secteur culturel dans l'emploi salarié est proche de la moyenne régionale mais ces zones d'emploi regroupent un volume d'emploi culturel important : 67 % de l'emploi culturel salarié contre 62 % de l'emploi salarié total de la région.

Le spectacle vivant prédomine dans 16 zones d'emploi sur 22. Des spécificités culturelles territoriales sont néanmoins visibles. Dans la zone d'emploi d'Avignon, le spectacle vivant représente une part importante de l'emploi salarié du secteur culturel (38 % contre 29 % dans la région) sous l'impulsion, notamment, de l'Opéra Grand Avignon et de l'Orchestre national Avignon-Provence ainsi que de l'association Gestion Festival d'Avignon qui gère l'organisation de ce festival. Le domaine des arts visuels est proportionnellement plus important dans la zone d'emploi de Cannes (15 % de l'emploi salarié du secteur culturel contre 5 % dans la région). De même pour l'enseignement artistique amateur

(10 % contre 3 %), avec la présence du Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower.

Le domaine de l'audiovisuel-multimédia est particulièrement développé dans les zones d'emploi d'Arles (24 % des emplois du secteur culturel contre 15 % dans la région) et de Marseille (23 %). Harmonia Mundi Musique à Arles et France Télévisions à Marseille sont des acteurs importants de ce domaine culturel.

Le domaine du patrimoine, quant à lui, est bien représenté dans les zones d'emploi d'Arles et d'Avignon (11 % des emplois du secteur culturel de chacune de ces zones d'emploi contre 6 % dans la région). Ces zones abritent, par exemple, la Fondation Van Gogh d'Arles et l'établissement Avignon Tourisme qui gère divers sites et monuments historiques.

La zone d'emploi d'Aix-en-Provence se caractérise par une forte présence du domaine de la publicité (36 % des emplois du secteur culturel contre 17 % dans la région). De nombreuses agences de publicité sont présentes sur ce territoire, comme Optimark à Venelles.

Enfin, l'édition écrite est bien implantée dans les zones d'emploi d'Arles et de Nice (27 % des emplois du secteur culturel de chacune de ces zones d'emploi contre 17 % dans la région), avec la présence d'acteurs comme Actes Sud et Harmonia Mundi Livre à Arles, et Nice-Matin à Nice. ●

Julie Fine, Corinne Roche, Olivier Sanzeri



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Le champ économique de la culture a été défini en France par le service statistique ministériel de la Culture en 2009. Il se prête à une double approche : par les secteurs d'activité ou par les **professions culturelles**, à partir, respectivement, d'une liste d'activités extraites de la nomenclature NAF rév. 2 ou d'un ensemble de professions issues des nomenclatures de professions et de catégories socioprofessionnelles. Dans cette étude, le champ de la culture est défini par les secteurs d'activités. Il sera nommé « **secteur culturel** » ou « secteur de la culture ». L'emploi culturel est celui du secteur de la culture. L'encadré analyse le croisement entre secteur de la culture et professions culturelles.

Un **poste de travail** (ou poste) correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période, par exemple une année) occupe deux postes. Le concept de poste principal permet de ne compter qu'un seul poste par salarié. Le poste principal d'un salarié est le poste le plus rémunérateur. Une personne est dite en **emploi principal dans la culture** si son poste principal est réalisé dans le secteur de la culture.

Pour une distribution de salaires, le premier décile (noté D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires et le neuvième décile (noté D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires. Le **rapport interdécile** est le rapport entre D9 et D1.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

► Sources

Le dénombrement des emplois salariés et non salariés du secteur de la culture est issu du **recensement de la population 2019** (secteurs d'activité déclarés en janvier ou février). Les données relatives aux caractéristiques des actifs en emploi dans le secteur de la culture sont issues de cette même source.

Les données sur les salaires et le dénombrement des emplois salariés par zone d'emploi proviennent de la **base tous salariés (BTS) 2019** issue des déclarations administratives des entreprises. Le nombre de salariés du secteur culturel est le nombre de postes principaux du secteur pour l'année 2019.

Les données sur les établissements sont issues du **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (Flores) 2019.

► Pour en savoir plus

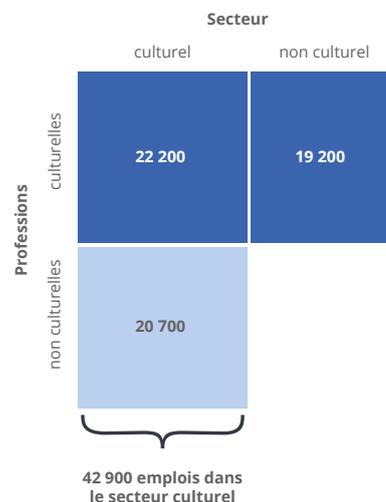
- Joseph C., Domens J., « Emplois culturels – La palme pour Provence-Alpes-Côte d'Azur », Insee Analyses n° 50, juillet 2017.
- Bisault L., Picard T., « La culture : une activité capitale », Insee Première n° 1644, avril 2017.
- Ministère de la Culture, département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps), « Atlas Culture des territoires, Provence-Alpes-Côte d'Azur », janvier 2022, mis à jour en mars 2023.
- Ministère de la Culture, Deps, « Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication : édition 2022 », décembre 2022.

► Encadré – Les professions culturelles : la moitié de l'emploi culturel

Le secteur de la culture ne coïncide que partiellement avec l'ensemble des professions culturelles. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, parmi les 42 900 actifs qui travaillent dans le secteur culturel, seule la moitié (52 %) exerce une profession culturelle ► **figure**. La situation est identique en France de province. Cette part varie selon le domaine culturel : de 15 % dans le patrimoine à 76 % dans les arts visuels. L'autre moitié, soit 20 700 actifs du secteur culturel, exerce une profession dite non culturelle. Il s'agit de professions transversales : vendeurs et attachés commerciaux mais aussi des employés et cadres des services administratifs, comptables et financiers.

Par ailleurs, 19 200 personnes exercent une profession culturelle dans un secteur autre que culturel. Les photographes, les artistes dramatiques, plasticiens, de la musique et du chant, les architectes libéraux travaillent majoritairement dans le secteur culturel. En revanche, les artisans d'art, les concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration et les professeurs d'art travaillent plus fréquemment dans le secteur non culturel. Lorsqu'elles n'exercent pas dans le secteur de la culture, les personnes qui occupent une profession culturelle travaillent souvent dans l'administration publique (notamment pour des collectivités territoriales), l'enseignement ou les organisations associatives non culturelles. Par exemple, un professeur de musique qui exerce dans une association non culturelle.

► Répartition des professions culturelles selon le secteur en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Lecture : parmi les 42 900 personnes qui exercent une activité professionnelle dans le secteur culturel, 22 200 occupent une profession culturelle et 20 700 une profession dite non culturelle. En parallèle, 19 200 personnes occupent une profession culturelle en dehors du secteur de la culture.

Source : Insee, recensement de la population 2019.

